

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'ADAPTATEURS applicables au 15.10.2007

### 1. Matériel vendu :

Vialis propose à la vente des adaptateurs de marque TRIAX modèle TTR 110 D et TTR 600 PVR destinés à permettre à l'acheteur de bénéficier, par son téléviseur et en mode numérique, des chaînes de la Télévision Numérique Terrestre. La marque et le type des matériels vendus sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

### 2. Quantité :

Vialis se réserve le droit de limiter la vente à deux (2) adaptateurs maximum par acheteur, au vu de sa qualité de détaillant et non de grossiste et en fonction de l'état de son stock au jour de la vente.

### 3. Acheteur :

La vente des adaptateurs est proposée au grand public sans que l'acheteur n'ait à souscrire, au préalable ou à posteriori, un contrat d'abonnement à la TV par câble auprès de Vialis.

Une photocopie de la carte d'identité de l'acheteur pourra lui être réclamée au jour de la vente. L'acheteur seul pourra bénéficier des présentes Conditions Générales de Vente.

### 4. Livraison du matériel :

Le ou les adaptateurs sont remis à l'acheteur au jour de la vente, après paiement du prix. Aucun envoi ne sera effectué par Vialis qui ne procédera à aucune vente à distance ou démarchage à domicile. L'acheteur ne peut donc se prévaloir des délais de rétractation ou renonciation prévus pour ce type de vente. La vente et la livraison sont concomitantes. Le transfert de propriété s'effectue donc au jour de la vente sous réserve de l'effectivité du paiement par chèque.

### 5. Prix de vente :

Le prix de vente unitaire figure sur la facture remise au client au jour de la vente. Ce prix est susceptible d'évoluer dans le temps eu égard aux conditions d'achat du matériel

par Vialis au fabricant, et ce sans information préalable ni impact sur les ventes déjà réalisées.

### 6. Modalités de paiement :

Le paiement du prix du matériel peut être réalisé en espèces, par chèque ou par carte bancaire, sur présentation de la facture établie par Vialis, le jour de la vente. La facture acquittée permet à l'acheteur de prendre possession du matériel.

### 7. Compatibilité du matériel avec le téléviseur de l'acheteur :

Le matériel proposé à la vente par Vialis est conforme à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. Ce matériel a été choisi par Vialis pour permettre une large

compatibilité avec tout téléviseur en possession de l'acheteur. L'acheteur demeure seul juge de la compatibilité du matériel acheté avec ses propres appareils. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le matériel pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement du matériel, ni mise en cause de la responsabilité de Vialis qui fera de son mieux pour renseigner l'acheteur en fonction des informations fournies par ce dernier.

### 8. Conditionnement du matériel :

Le matériel est fourni à l'acheteur dans son emballage d'origine, accompagné, pour le TTR 110 D, d'une prise péritel offerte par Vialis. En cas de défaut de conformité, de vice rédhibitoire, ou défaut caché, l'acheteur devra restituer le matériel dans son emballage d'origine, accompagné de la prise péritel, aux fins de vérification de bon fonctionnement par Vialis ou par le fabricant.

### 9. Installation du matériel :

L'installation de l'adaptateur au domicile se fait par et sous la seule et unique responsabilité de l'acheteur. Néanmoins, Vialis peut procéder aux réglages nécessaires au domicile de l'acheteur, aux tarifs en vigueur et aux frais de l'acheteur.

### 10. Garantie de conformité :

Le matériel vendu est garanti dans les conditions légales prévues aux articles L211-4 et suivants du Code de la Consommation. Plus spécifiquement, les défauts de conformité apparaissant dans les six mois de la délivrance sont présumés exister à la date de la livraison, sauf preuve contraire établie par Vialis. Après ce délai, le matériel est réputé conforme à sa destination, sauf preuve contraire par l'acheteur. Tout défaut visible du matériel lors de la vente est réputé accepté par l'acheteur.

En cas de défaut de conformité, l'acheteur peut opter soit pour la réparation du matériel, soit pour son remplacement, sous réserve du choix par Vialis de la solution la moins coûteuse eu égard à la valeur ou à la disponibilité du matériel, ou à l'importance du défaut.

Toute mauvaise utilisation du matériel par l'acheteur entraînera un refus de garantie du matériel par Vialis.

Lorsqu'un défaut de conformité sera présumé, l'acheteur devra apporter le matériel à Vialis – 10 rue des Bonnes Gens – BP 70187 – 68004 COLMAR Cedex. En cas d'envoi par courrier, les frais de retour de tout matériel s'avérant non-conforme peuvent être remboursés à l'expéditeur, sur sa demande. Le matériel réparé ou de remplacement sera mis à la disposition de l'acheteur à la même adresse. L'acheteur peut se prévaloir de la non-conformité du matériel dans un délai de deux ans à compter de la date d'achat du matériel (date facture).

Tout retour d'un matériel doit être accompagné de la copie de la facture d'achat.

### 11. Garantie contractuelle :



Vialis ne propose aucune garantie contractuelle supplémentaire à la garantie légale de conformité et ne pourra donc percevoir aucun montant supplémentaire au coût d'achat, à ce titre.

#### 12. Garantie des vices rédhibitoires et défauts cachés :

Le matériel vendu est garanti dans les conditions légales prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

Plus spécifiquement, Vialis garantit les défauts cachés rendant le matériel impropre à l'usage auquel il est destiné.

Vialis ne garantit pas les défauts apparents.

En cas de défauts cachés, l'acheteur peut soit rendre la chose contre remboursement intégral, soit garder le matériel contre remboursement partiel du prix.

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice et en tout état de cause dans les dix ans à compter de la date d'achat.

La preuve de l'existence d'un défaut caché incombe à l'acheteur.

#### 13. Action récursoire :

Vialis n'étant pas le fabricant du matériel, elle se réserve le droit de se retourner contre celui-ci en cas de découverte par l'acheteur d'un défaut de conformité ou caché.

Le délai de traitement d'un tel défaut est de quatre à huit semaines couvrant les délais d'expédition et de retour du matériel auprès du fabricant.

#### 14. Réclamation hors garantie :

Toute réclamation d'un acheteur au-delà des délais de garantie ou toute réparation faisant suite à une mauvaise utilisation ou un sinistre (ex : orage) du matériel par l'acheteur, ne pourra être traitée par Vialis qu'aux tarifs en vigueur au jour de cette réclamation.

#### 15. Territorialité :

La vente d'adaptateur est réalisée par Vialis en son siège situé 10 rue des Bonnes Gens à COLMAR. Aucune vente ne sera réalisée à une autre adresse. Les garanties ci-dessus sont accordées par Vialis

sur le territoire français exclusivement.

#### 16. Droit applicable et compétence de juridiction :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. Tout litige résultant de leur interprétation ou exécution sera, à défaut d'accord amiable, soumis au tribunal compétent de Colmar.